

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 006-504/13/BC

**■ Réforme d'engins de poids lourds, de véhicules et d'équipements de la
Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
DMT 13/10405/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines variés de la propreté urbaine, de la voirie, de la circulation...

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules et de certains de ces équipements, il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

**Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme des engins, de poids lourds, des véhicules légers et équipements dont la liste est jointe, compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés la réforme et le retrait des véhicules et équipements, indiqués ci-dessous de l'inventaire du patrimoine de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Matériel de propreté et divers						
N° Symb	Immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
AR0108	3777YE13	VF643ACA000004747	43ACA9	RENAULT	ARROSEUSE 6000L	13/12/2001
AR0123	SANS	W0951125040IK51347	HY1251	ROLBA	ARROSEUSE 2000L	26/11/2004
AR0124	SANS	W0951125040K51348	HY1251	ROLBA	ARROSEUSE 2000L	26/11/2004
BA0140	0317ABN13	SA9H048034M034803	MINORVM	SCARAB MINOR	BALAYEUSE MIXTE	27/05/2004
BA0145	SANS	1701649	225	SCHMIDT SWINGO	BALAYEUSE 2M3	20/09/2005
BA0148	SANS	1701652	225	SCHMIDT SWINGO	BALAYEUSE 2M3	20/09/2005
BE0197	6787PC13	VF6JP2A1400020503	JP2A14	RENAULT	BENNE	20/07/1989
BE0275	2042VX13	ZCFA7580002276292	A758003027	IVECO	Benne PL	19/01/1999
CF0599	9371TH13	VF7VDPP0015PP6335	VDPP	CITROEN C15	Pick-up	30/07/1996
CF5051	5056ZF13	VF7GEWJYB94022777	GEWJYB	CITROEN BERLINGO	BOM 2M3	26/03/2003
CF5067	3347ZG13	VF7GEWJYB94029113	GEWJYB	CITROEN BERLINGO	BOM 2M3	11/04/2003

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

CF5069	8622ZG13	VF7GEWJYB94029118	GEWJYB	CITROEN BERLINGO	BOM 2M3	23/04/2003
CF5070	8621ZG13	VF7GEWJYB94029115	GEWJYB	CITROEN BERLINGO	BOM 2M3	23/04/2003
CF5116	0459BAJ13	VF3GEWJYB96239547	GEWJYB	PEUGEOT PARTNER	BOM 2M3	09/02/2007
CF5123	0522BDJ13	VF3GE9HWC96260572	GE9HWC	PEUGEOT PARTNER	BOM 2M3	19/06/2007

Matériel de collecte						
N° Symb	Immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
BO0538	4120XJ13	VF622AXB000100397	22AXB1X	RENAULT EUROVOIRIE	BOM 16M3	19/12/2000
BO0583	1731ZW13	VF622ACB000101070	22ACB1	RENAULT EUROVOIRIE	BOM 16M3	06/01/2004
CF5059	6151ZK13	VWASBFTL022166579	SBFTLO	NISSAN CABSTAR	BOM 4M3	20/06/2003

Article 2 :

Est confiée la procédure de vente de tout ou partie de ces véhicules et équipements au Commissariat aux Ventes des Domaines.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au Budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G120 – Nature 7788.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013